REGLEMENT MODIFICATIF
ENDURO CARPE 2021
EN 3 MANCHES
7 – 8 et 9 Mai

REGLEMENT DE LA COMPETITION

1. Inscription : 100 € par équipe.
2. Chaque équipe aura une manche d'une journée sur chaque plan d'eau (voir déroulement ci-dessous)
3. Le fait de s'inscrire dans une épreuve implique de la part de tout compétiteur l'obligation d'observer ce présent règlement dans son intégralité. Toute infraction, toute fraude ou tentative de fraude, entraînera l'exclusion de l'enduro sans remboursement.
4. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
5. L'organisation se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler la manifestation si elle juge que la sécurité des pêcheurs est engagée.
6. Le contrôle des cartes de pêche est obligatoire. Il sera effectué avant le tirage au sort par le responsable de la manifestation ou son représentant.
7. Le contrôle du matériel, des esches et des amorces est du ressort des commissaires.
8. La pêche de fond autorisée uniquement (swing feeder, swing tip, quiver tip et zig interdits)
9. Les Back-Leads sont autorisés, mais à tout moment, les commissaires pourront demander leur retrait pour faire vérifier les axes de pêche.
10. L'amorçage et le lancer de cannes doit rester à l'intérieur du ring, la zone de pêche ne doit pas dépasser le milieu de l'étang.
11. L'amorçage doit rester raisonnable et depuis le lieu de pêche de 7h00 à 17h00.
12. Bateau, engins télécommandés, échosondeur (Deeper et autres) et canon d'amorçage sont interdits.
13. La présence sur le ring d'au moins un pêcheur est obligatoire. Dans le cas où le coéquipier se retrouve seul, un autre compétiteur de l'enduro peut donner un coup de main afin d'épuiser le poisson.
14. Seules les carpes (miroirs, communes, cuirs, koïs) et carpes amours (blancs ou argentés) seront comptabilisées.
15. 4 cannes par équipe.
16. Tapis de réception obligatoire ainsi que 3 sacs de conservation minimum.
17. Conservation des poissons : sac de conservation uniquement, 1 seul poisson par sac de conservation. Dès le 3ème poissons en sac, appel des commissaires obligatoire.
    Concernant les carpes amours blancs, ainsi que les carpes de plus de 10 kg : appel des commissaires immédiat.
18. Tous les poissons seront remis à l'eau après la pesée par les commissaires.

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Moulins et sa Région
1, allée Jacques Tati - 03400 YZEURE – Tél. : 06 80 96 32 23 – mail : lespecheursduvaldallier@gmail.com

19. L'AAPPMA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

20. Le classement se fait au poids des poissons capturés, ~~et par plan d'eau~~. En cas d'égalité, l'ordre du premier tirage au sort fera foi.

21. Le poids minimum de capture est de 1kg.

22. Interdiction formelle de faire du feu y compris barbecue

23. Les postes se devront d'être propres et ordonnés pendant toute la durée de l'épreuve et les compétiteurs devront ramener leurs sacs poubelles au point de rassemblement.

24. L'entrée dans l'eau est autorisée seulement à hauteur de botte.

25. L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos de la manifestation.

26. Tout pêcheur troublant le bon déroulement de l'épreuve entrainera la disqualification de l'équipe.

27. En raison de la crise sanitaire liée au Covid19, des mesures complémentaires pourront être imposées afin de respecter les consignes et obligations nationales du moment. Elles pourront le cas échéant faire l'objet d'un règlement spécifique de dernière minute à accepter par les participants.

28. Plus de 6 personnes sur le poste en même temps entrainera la disqualification de l'équipe.

29. Après la dernière pesée de la journée, tout poisson ferré avant l'heure de fin de la manche, l'équipe devra appeler, avant cette heure de fin, les commissaires pour la prise en compte du poisson.

ATTENTION : aucun véhicule ne pourra accéder aux abords des plans d'eau.

Prévoir Trolley et/ou Brouette

SITES ET DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Sites :

- Plan d'eau des Ozières à Yzeure (camp de base)
- Plan d'eau de Champvallier à Yzeure
- Plan d'eau des Champins à Moulins

Chaque équipe aura une manche d'une journée sur chaque plan d'eau

Vendredi 07 mai 2021

Rendez-vous sur le parking du plan d'eau des Ozières à Yzeure (côté salle)

- 7h00 : Sur le parking, attente dans vos véhicules
- Appel des équipes une par une et déploiement sur les postes
- 8h30 : Début de la manche
- 18h00 : Fin de la manche et information du poste de la manche suivante

Samedi 08 mai 2021

- 7h00 : Début de la manche
- 18h00 : Fin de la manche et information du poste de la manche suivante

Dimanche 09 mai 2021

- 7h00 : Début de la manche
- 16h00 : Fin de la compétition
- 17h00 : Rendez-vous sur le parking du **Plan d'eau des Ozières à Yzeure**

Attente dans les véhicules.

Chaque équipe sera appelée dans l'ordre du classement final pour recevoir son lot

NOUS FAISONS APPEL A L'ESPRIT ET A L'ETHIQUE DES PECHEURS DE CARPES POUR LE RESPECT DU REGLEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES AUTRES PECHEURS ET SURTOUT DU POISSON.

NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR RESPECTER LES GESTES BARRIERES EN VIGUEUR.